

ANNEXE D

COMMENTAIRE DE LA DELEGATION POLONAISE SUR LE
TELEGRAMME ENVOYE LE 19 FEVRIER PAR LA COMMISSION
A L'ARMEE POPULAIRE DU VIETNAM

La Délégation polonaise s'est opposée à l'envoi du télégramme ci-dessus parce qu'à cause des attaques lancées dernièrement par les Etats-Unis d'Amérique et par la République démocratique du Vietnam, au cours desquelles les membres des équipes qui se trouvaient dans la République démocratique du Vietnam ont été exposés directement à des dangers physiques, et à cause de la menace imminente que constitue pour elles la possibilité de nouvelles attaques de ce genre, toutes les équipes postées dans la République démocratique du Vietnam auraient dû être retirées sans délai, conformément à la demande de l'Armée populaire du Vietnam.

La Délégation polonaise estime aussi que l'interprétation donnée dans le télégramme à l'Article 35 de l'Accord de Genève pour la cessation des hostilités au Vietnam n'est pas juste. La décision de l'Armée populaire du Vietnam ne porte pas sur le déplacement des équipes mais sur leur retrait pour des raisons de sécurité. Par conséquent, les dispositions de l'Article 35 ne s'appliquent pas au cas actuel.